

**DEPARTEMENT HAUTE LOIRE**  
**ARRONDISSEMENT D'YSSINGEAUX**  
**COMMUNE DE LE MAS DE TENCE**

**Séance du 7 octobre 2026**

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> octobre 2026  
Conseillers en exercice : 11  
Conseiller absent représenté : 0

Date d'affichage : 1<sup>er</sup> octobre 2026  
Conseillers présents : 11  
Conseillers votants : 11

**L'an deux mil vingt-six, le sept octobre à 20h00  
se sont réunis les membres du conseil municipal  
sous la présidence de Cyril Pochelon, maire**

**PRESENTS** : POCHELON Cyril – RECHATIN Fabienne - SANTACREUX Jean-Charles – BROUSSARD Françoise - GIRARD Nicolas - GIRY Patricia – DELHOMME Loïc – ROSSET Céline – VIVAT Bernard - LAMONOCA Anne-Marie – DELORME Joël

**ABSENT EXCUSÉ :**

M. Loïc Delhomme a été nommé secrétaire de séance

**DM 01 – BUDGET ASSAINISSEMENT**

**OBJET** : OUVERTURE DE CREDITS

Dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence et de fiabilité des résultats de fonctionnement, la constitution de provisions pour les créances douteuses est une dépense obligatoire au vu de réglementation. Lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis, malgré les diligences faites par le comptable public, une provision doit être constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé à partir des éléments communiqués par le comptable public.

Le maire fait part au Conseil Municipal des modifications de crédits qu'il convient d'opérer au budget assainissement, compte tenu de l'obligation de provisionner pour les créances douteuses ou contentieuses

**BUDGET ASSAINISSEMENT :**

**FONCTIONNEMENT DEPENSES**

Chapitre 68 - compte 6817 + 50.00 €

**FONCTIONNEMENT DEPENSES**

Chapitre 011 - compte 6228 - 17.00 €

Chapitre 014 - compte 706129 - 33.00 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- Autorise l'ouverture de crédits proposée ci-dessus pour comptabilisation des créances douteuses.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0